

REPUBLIQUE FRANÇAISE - VILLE DE LYON

**DÉLEGATION GENERALE AUX RESSOURCES
HUMAINES ET AU DIALOGUE SOCIAL**
Direction de l'Administration des Personnels
Service Carrières / Pôle Carrières
SR/AM

Objet : Liste d'aptitude aux grades de
rédacteur et rédacteur principal de 2^e classe
Année 2025

**Extrait du registre des Arrêtés
du Maire**

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.523-1, L.325-39, R.523-1et R.525-131,

Vu le décret n°2010-329 modifié du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 modifié du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu l'arrêté portant établissement des lignes directrices de gestion en date du 02 décembre 2024 après concertation du Comité Social Territorial du 8 avril 2024,

ARRETE

Article 1 : Sont inscrits sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade de rédacteur, les agents dont les noms suivent :

Titre	Nom	Prénom
MADAME	BAYLE	BRIGITTE
MADAME	BELTRAMINI	STEPHANIE
MADAME	BERNILLON	MARIE LAURE
MADAME	BOUCHOT	VERONIQUE
MADAME	CHARPIAT	CLARA
MONSIEUR	CHAWKI	TAHIR
MADAME	CHIVET	MELANIE
MADAME	DILIAKOU	FLORENCE
MADAME	EL HADRI-LEGUET	GERALDINE
MADAME	GHEMARI	NAWEL
MADAME	GRANZOTTO	LAURE ELISE
MADAME	GUEFFIER	SEVERINE
MADAME	HAJJI	MALIKA
MADAME	HAMADOU-BENGOUA	DALILA
MADAME	HANNEQUIN	CHRYSTEL
MADAME	LALEVEE	EMILIE
MADAME	LE NOUYS	ALEXANDRA
MADAME	LIEVRE	ALEXANDRA
MADAME	LOPEZ	SEVERINE
MADAME	PIRA	MYLENE
MADAME	REYNIER	PASCALE
MADAME	SARRAZIN GERVAIS	LYDIE

Article 2 : Sont inscrites sur la liste d'aptitude de promotion interne, par ordre alphabétique, au grade de rédacteur principal de 2ème classe, les agentes dont les noms suivent :

Titre	Nom	Prénom
MADAME	ARNAUD	PAULINE
MADAME	FORJA FERNANDES	BEATRICE
MADAME	QUINAUDON	NADINE
MADAME	ROSENTHAL	CHRISTELLE

Article 3 : La présente liste d'aptitude sera communiquée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin à Lyon (69003) dans les deux mois suivant sa notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

Article 6 : Le présent arrêté sera exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Lyon, le

14 OCT. 2025

Pour le Maire,
Par délégation,
La Directrice générale adjointe aux
Ressources humaines et au dialogue social



Emmanuelle BRISSARD